

Séance du 20 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt septembre, à vingt heures trente, l'assemblée communale s'est réunie au lieu habituel des séances sous la présidence de Laurent Miquel, Maire.

Présents : M.M. Billon, Claustres, Estève, Hewison, Martin-Houssart, Souloumiac, Sylvestre

Absent excusée : M. Muet a donné pouvoir à M. Claustres

M. Béchu, Justaut,

Secrétaire de Séance : Nathalie Souloumiac

Ordre du Jour : Délibération : représentants CLECT titulaires et suppléant, Questions diverses.

1. Délibération : représentants CLECT titulaire et suppléant

Considérant la décision d'installation d'un membre suppléant par commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes des « Terres du Lauragais », et du conseil communautaire le 24 septembre 2018, il convient de procéder à la désignation d'un membre suppléant de la commune.

M. Laurent Miquel est élu au poste de suppléant de la CLECT à l'unanimité.

2. Indemnité de fonction des élus :

La trésorerie de Villefranche a vérifié les documents justificatifs de paie et a soulevé un point pouvant poser problème sur la délibération concernant les indemnités de fonction des élus.

En effet, sur la délibération, il est fait référence « en fonction de l'indice 1015 ». Or, il convient d'indiquer plutôt « en fonction de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

L'assemblée communale vote à l'unanimité.

3. Questions diverses

→ PLU : afin d'étudier les différentes observations des personnes associées après la présentation du PADD aux personnes publiques associée qui a eu lieu le 27 juin dernier, une réunion est prévue le 03 octobre avec le cabinet d'études.

→ Nommage des rues : le tableau recensant les habitants avec leur nouvelle adresse a été finalisé. Les courriers qui doivent leur être adressés sont en préparation.

Des devis de plaques ont été demandés à 2 entreprises.

Lacroix signalisation :

Aluminium : 4386.93 € H.T.

Émail : 3759.57 € H.T.

Signaux Girod :

Émail : 3810.54 € H.T.

Un devis sera demandé pour la pose des plaques.

→ Un point est fait sur les travaux qui sont en cours à la salle des fêtes.

La séance est levée à 21h40.